

BULLETIN JOLY SOCIÉTÉS

ACTUALITÉ DU DROIT DES SOCIÉTÉS

À LA UNE

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

Devoir de vigilance : obligation de communication des documents probants par la société → PAGE 17

Edmond SCHLUMBERGER

DROIT COMMUN

Transfert de siège vers un État non-membre de l'UE et compétence des juridictions françaises pour ouvrir une liquidation judiciaire → PAGE 5

Michel MENJUCQ

Abus de biens sociaux aggravé : extranéité de la société interposée → PAGE 9

Jean-François BARBIÉRI

DOCTRINE

La « démission pour ordre » → PAGE 47

Clément BARRILLON

Direction scientifique

Hervé LE NABASQUE,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Comité scientifique

Jean-François BARBIERI,
professeur au CDA (université Toulouse 1 Capitole)
et au CREOP (université de Limoges)

Alain COURET,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Jean-Jacques DAIGRE,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Reinhard DAMMANN,
avocat au barreau de Paris

Bruno DONDERO,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Paul LE CANNU,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Dominique LEDOUBLE,
expert financier

Hervé LE NABASQUE,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Daniel LEPELTIER,
docteur en droit

François-Xavier LUCAS,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)
ancien directeur scientifique

Catherine MAISON BLANCHE,
senior consultant, Allen & Overy LLP

Hugues MATHEZ,
avocat associé, cabinet White & Case

Didier PORACCHIA,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Arnaud REYGROBELLET,
professeur à l'université Paris Nanterre

Xavier VAMPARYS,
directeur juridique corporate, CNP Assurances

Daniel VILLEY,
avocat associé, cabinet Villey Girard Grolleaud AARPI

Comité de rédaction

Droit commun

Paul LE CANNU,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Didier PORACCHIA,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Hugo BARBIER,
professeur à Aix-Marseille université

Edmond SCHLUMBERGER,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Sociétés par actions

Hervé LE NABASQUE,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Antoine GAUDEMET,
professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Sociétés de personnes et autres groupements

François-Xavier LUCAS,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)
ancien directeur scientifique

Philippe DUPICHOT,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Caroline COUPET,
professeure à l'université Paris-Panthéon-Assas

Audit et contrôle des comptes

Jean-François BARBIERI,
professeur au CDA (université Toulouse 1 Capitole)
et au CREOP (université de Limoges)

Fusions acquisitions

Bruno DONDERO,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Restructuration des sociétés en difficulté

Eva MOUIAL-BASSILANA,
professeure à l'université Côte d'Azur

Irina PARACHKÉVOVA-RACINE,
professeure à l'université Côte d'Azur

Le Bulletin Joly Sociétés peut désormais être cité de la façon suivante : BJS nov. 2021, n° BJS200o7.
Le numéro de type BJS200o7 est un numéro d'identifiant unique permettant de retrouver directement
l'article via un moteur de recherche ou sur www.labase-textenso.fr

Revue éditée par Lextenso

1, Parvis de La Défense – 92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication Emmanuelle FILIBERTI

Rédactrice en chef Audrey FAUSSURIER (audrey.faussurier@lextenso.fr)

Rédactrice Sabine DUBOST (sabine.dubost@lextenso.fr)

Dépôt légal : à parution • N° CPPAP : 0427 T 82874 • ISSN 1285-0888

Imprimé par Chirat • 744, rue de Sainte-Colombe - 42540 Saint-Just-la-Pendue
sur des papiers produits en Italie et en Allemagne ;

100% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre pour un exemplaire : 654 g éq. CO₂

Abonnement : Tél. 01 40 93 40 40 • relationclients@lextenso.fr

Abonnement papier + version feuilletable numérique France 2026 : 580,95 € TTC -

Abonnement étranger 2026 : 625,90 €

Abonnement feuilletable numérique France : 336,95 € TTC - Abonnement étranger : 330,02 €

Prix au numéro France : 64,32 € TTC - Prix au numéro étranger : 69 €

Toute reproduction, même partielle, est interdite, sauf exceptions prévues par la loi



SOMMAIRE

DROIT COMMUN

- BJS204f6 • **Transfert de siège vers un État non-membre de l'UE et compétence des juridictions françaises pour ouvrir une liquidation judiciaire** 5
Michel MENJUCQ – Cass. com., 5 nov. 2025, n° 24-13.298, F–B
- BJS204d6 • **Abus de biens sociaux aggravé : extranéité de la société interposée** 9
Jean-François BARBIÈRI – Cass. crim., 24 sept. 2025, n° 24-84.249, F–B
- BJS204f0 • **La difficile caractérisation de l'abus de biens sociaux dans un groupe de sociétés** 11
Nicolas BARGUE – Cass. crim., 8 oct. 2025, n° 24-82.617, F–D
- BJS204e6 • **L'exercice d'une action *ut singuli* : quelques précautions à prendre** 14
Thibault DE RAVEL D'ESCLAPON – CA Aix-en-Provence, ch. 3-4, 25 sept. 2025, n° 24/14639

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

- BJS204f5 • **Devoir de vigilance : obligation de communication des documents probants par la société** 17
Edmond SCHLUMBERGER – TJ Paris, ord. JME, 18 sept. 2025, n° 23/09018
- BJS204f4 • **Responsabilité du dirigeant en cas de non-respect de la procédure des conventions réglementées : encore du nouveau !** 20
Jean-Christophe PAGNUCCO – Cass. com., 17 sept. 2025, n° 23-20.052, F–D
- BJS204g0 • **Révocation abusive : quand l'anticipation revient à de la précipitation** 23
Thibault DE RAVEL D'ESCLAPON – CA Versailles, ch. com. 3-2, 21 oct. 2025, n° 24/02642
- BJS204f7 • **Demande d'ajournement de l'assemblée : office du juge d'appel** 25
Arnaud REYGROBELLET – CA Paris, 1-2, 9 oct. 2025, n° 25/00044
- BJS204f8 • **La SAS transformée en SCA est encore un peu une SAS !** 27
Bruno DONDERO – CA Versailles, ch. com. 3-2, 30 sept. 2025, n° 24/06646
- BJS204g1 • **La nullité de la société (legaltech) dont l'objet social est illicite** 30
Bruno DONDERO – CA Montpellier, 30 sept. 2025, n° 25/00612

SOCIÉTÉS DE PERSONNES ET AUTRES GROUPEMENTS

- BJS204f9 • **Répartition des droits de vote entre associés d'une société d'attribution d'immeubles en jouissance à temps partagé** 33
Théo VUARNET – Cass. 3° civ., 9 oct. 2025, n° 23-21.403, FS–B
- BJS204f1 • **Obligation pour les sociétés de CPI d'être détenues majoritairement... par des CPI !** 37
Bastien BRIGNON – Cons. const., QPC, 25 juill. 2025, n° 2025-1150
- BJS204e7 • **Hiérarchie des normes et GIE** 39
Bruno DONDERO – Cass. com., 17 sept. 2025, n° 24-13.590, F–D

RESTRUCTURATION DES SOCIÉTÉS EN DIFFICULTÉ

BJS204e8 • **De l'individualisation de la contribution du dirigeant à l'insuffisance d'actif** 43
Adeline CERATI – Cass. com., 1^{er} oct. 2025, n° 23-12.234, F-D

BJS204e0 • **Responsabilité pour insuffisance d'actif : un pot-pourri de questions pratiques... et théoriques** 45
Thierry FAVARIO – CA Reims, 2 sept. 2025, n° 24/01633

DOCTRINE

BJS204f3 • **La « démission pour ordre »** 47
Clément BARRILLON